



Adoption du Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency

Le Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency a été adopté le 31 octobre 2017. Son adoption a été précédée d'un avis de motion déposé le 19 juin 2017. Des modifications ont été apportées au Règlement par les membres du sous-comité chargé de la révision des règlements. Ces amendements ont été déposés pour information aux membres du Conseil le 3 octobre 2017.

Renouvellement du mandat du directeur général

Conformément au Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres, le directeur général a avisé le Conseil, le 30 octobre 2017, de sa décision de solliciter un renouvellement de mandat. Comme prévu au règlement, le Conseil a formé un comité de renouvellement dont la présidence est confiée au président du Conseil pour le directeur général, soit monsieur Robin Blanchet. Ce comité est également composé de deux personnes choisies par le Conseil parmi les membres externes, mesdames Christiane Pichette et Martine Lavoie. La secrétaire générale, madame Marie-Eve Beauregard, a été nommée par le Conseil pour agir à titre de secrétaire du Comité.

Suivant le processus de consultation prévu au règlement, le Comité a transmis ses recommandations le 28 novembre 2017 à la Commission des études qui a formulé son avis sur le renouvellement ou le non-renouvellement du mandat et sur la durée du mandat, s'il est renouvelé.

Le Comité a ensuite soumis ses recommandations et l'avis de la Commission des études aux membres du Conseil lors de l'assemblée du 28 novembre 2017 et le Conseil a décidé à majorité de renouveler le mandat du directeur général pour une période de (3) trois ans.

Comité plénier

Lors de l'adoption du plan stratégique 2014-2020, une révision à mi-parcours a été prévue. Depuis le mois de janvier dernier, une importante série de consultations ont été menées auprès de l'ensemble du personnel

et de certains partenaires. Les membres du Conseil et les directeurs se sont réunis le 30 octobre 2017 pour la tenue d'un comité plénier sur le plan stratégique. Ils ont pris connaissance des résultats de l'ensemble des démarches effectuées et ont apporté leur contribution à la définition des priorités pour les prochaines années. Une présentation a été effectuée par le directeur général qui a ensuite invité les membres du Conseil et les directeurs à échanger entre eux afin de permettre l'identification des défis et des actions à prioriser pour chacune des quatre orientations stratégiques.

Modifications au Règlement sur le Bureau de l'Ombudsman

Tel que requis par l'article 3.02 du Règlement numéro 2, un avis de motion a été donné par la secrétaire générale le 30 octobre, qu'à une prochaine séance, le président du Conseil proposera d'adopter les modifications au Règlement sur le Bureau de l'Ombudsman. L'Ombudsman avait préalablement annoncé aux membres du Conseil que des modifications seraient apportées au règlement. Le texte contenant les modifications a été déposé pour information aux membres du Conseil.

Le 28 novembre 2017, les amendements au Règlement ont été adoptés.

Politique pour la création d'environnements sans fumée

Les établissements d'enseignement collégial et universitaire ont à se conformer à l'obligation imposée par l'article 11 de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme (2015, chapitre 28), adoptée le 26 novembre 2015. Cette disposition impose au Collège l'adoption, au plus tard le 26 novembre 2017, d'une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée.

Afin de se conformer à cette exigence, le Collège a proposé l'adoption d'un projet de politique de lutte contre le tabagisme. Suivant le dépôt du projet de politique au Conseil d'administration du 3 octobre dernier, une période de consultation a été tenue du 3 octobre au 1^{er} novembre 2017. Plusieurs commentaires et sug-



gestions ont été reçus et analysés. Un projet révisé a été présenté au comité exécutif et a été achevé aux membres du Conseil dans les jours suivants.

La politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 28 novembre 2017. Un plan de communication sera déployé au début de l'année 2018 en lien avec cette nouvelle politique.

Bilan financier

Le rapport financier annuel au 30 juin 2017 a été présenté au comité d'audit qui a recommandé son adoption au Conseil. Le rapport financier a été adopté le 28 novembre 2017.

Rapport annuel

L'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel précise qu'un collège doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur produit en collaboration avec la Fédération des cégeps un guide de rédaction pour la production du rapport annuel d'un cégep où l'on précise la liste des éléments obligatoires, la liste des éléments recommandés et la liste des éléments habituels. Le rapport annuel présenté au Conseil se conforme à ce guide et il a été adopté le 28 novembre 2017.

Acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives

Le collège a donné mandat au CCSR, devenu COLLECTO, pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques SAR150-2015. Ce mandat arrivera à son terme le 30 novembre prochain. Par conséquent, le CCSR / COLLECTO souhaite lancer un appel d'offres public afin d'émettre un nouveau contrat au 1^{er} décembre 2017.

Le mandat est valide pour une période initiale de douze (12) mois à compter du 1^{er} décembre 2017. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles de douze (12) mois, et ce, après évaluation. La validité maximale de ce mandat est de trente-six (36) mois. Le 28 novembre 2017, le Conseil a autorisé le CCSR / COLLECTO à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant avec un ou des fournisseurs.

Le calendrier de réunions du Conseil d'administration

La prochaine assemblée ordinaire du Conseil d'administration aura lieu le 6 février 2018.